
Décret, présenté par Merlin (de Thionville) nommant chef de brigade le citoyen Targe et insérant l'acte de courage des citoyens Koch et Rolland dans les « Annales du civisme », lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794)

Antoine Christophe Merlin de Thionville

Citer ce document / Cite this document :

Merlin de Thionville Antoine Christophe. Décret, présenté par Merlin (de Thionville) nommant chef de brigade le citoyen Targe et insérant l'acte de courage des citoyens Koch et Rolland dans les « Annales du civisme », lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 145;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29000_t1_0145_0000_4

Fichier pdf généré le 01/02/2023

accélérer le moment de l'entière destruction des tyrans et des conspirateurs. Voici l'engagement que nous contractons avec la République : chaque décade nous vous fournirons 200 livres de salpêtre, et nous ne nous reposerons que quand nos terres retournées et lavées en tous sens se seront dépouillées en notre faveur de la dernière parcelle de nitre qu'elles renferment (1).

37

MERLIN (de Thionville), fait rendre le décret suivant (2) :

« La Convention nationale, sur la pétition du citoyen Targe, convertie en motion par un de ses membres, décrète qu'il sera donné et expédié un brevet de chef de brigade au citoyen Targe; qu'il en touchera les appointemens pour le dédommager des pertes qu'il a souffertes, dans le sein de sa famille, où il pourra rester jusqu'à sa parfaite guérison, après laquelle il reprendra son rang.

« La Convention nationale décrète, en outre, que l'action du citoyen Targe, et de ses braves camarades Koch, de la légion des Francs, et Rolland, de la compagnie des ouvriers de la garnison de Mayence, qui passèrent la rivière à la nage, le sabre dans les dents, à l'attaque du port Saint-Père, dans la Vendée, sera placée, par son comité d'instruction publique, dans la liste de celles qui doivent servir d'exemple. » (3).

38

Une députation de la société populaire de Cette, admise à la barre, lit une adresse (4).

L'ORATEUR de la députation.

Législateurs !

Corrompre le peuple qu'ils ne peuvent vaincre, éteindre au sein de la République la flamme pure de la vertu qui vivifie et nourrit la liberté, paralyser le gouvernement révolutionnaire dont l'énergie accélère la destruction des trônes et le triomphe de la justice, assassiner la Convention et les Jacobins, fléaux de la tyrannie; ce complot atroce, le génie machiavélique des rois l'enfanta, vous venez de le déjouer, reconnaissance et gloire à la Montagne ! les rois conspirent, elle mérite bien de la patrie; que le feu volcanique qui de sa cime majestueuse roule et dévore les immondices du despotisme, redouble ses éruptions bienfaisantes.

« La trahison voltige encore autour du peuple; elle veut s'élever avec la monarchie : eh bien ! élevons-là sur l'échafaud. Législateurs, mettez la mort à l'ordre du jour (*Murmures*).

(1) C 300, pl. 1054, p. 12.

(2) *Mon.*, XX, 133; *J. Sablier*, n° 1238; *Ann. patr.*, n° 459; *M.U.*, XXXVIII, 250.

(3) *P.V.*, XXXIV, 423. Minute dans C 296, pl. 1007, p. 25. Décret n° 8667. Reproduit dans *Mon.*, XX, 133; *Débats*, n° 561, p. 255.

(4) *P.V.*, XXXIV, 424. B^{is}, 15 germ.

Que la sévérité du peuple augmente en raison de la perversité de ses ennemis, pour sauver la patrie, osez tout au milieu des orages révolutionnaires, l'audace guidée par le génie est la chaîne électrique qui captive la foudre.

Marat disoit au peuple : A bas 300,000 têtes et la liberté sera à jamais assurée; si, plus docile à la voix de son ami, le peuple eût déployé alors toute sa puissance, il eût écrasé le germe de la Vendée, du fédéralisme, et d'une guerre qui dévorera des millions d'hommes; mais nous fûmes foibles, la liberté chancela. »

Voulez-vous que l'arbre de la liberté pousse des profondes racines ? Plantez-le dans une terre engraisée du sang des Rois et de tous leurs amis. Brutus poignarda César, mais Antoine échappa au fer tyrannicide et Rome reste abîmée dans l'esclavage.

Législateurs ! que vous êtes majestueux et dignes du peuple, depuis l'instant où vous avez lancé le gouvernement révolutionnaire ! l'hydre des factions terrassée, le brasier de la guerre civile éteint, le crime puni, la vertu couronnée du chêne civique, la victoire captive sous nos étendards, tel est le tableau consolant que la République présente enfin aux regards si longtemps affligés des convulsions de l'anarchie; achevez, Législateurs, achevez votre sublime tâche, la puissance du peuple que vous représentez est immesurable, quinze cent mille soldats couvrent les frontières, les rois ont déjà pâli et la nation n'est pas encore sortie de son camp, Législateurs ! le peuple est jaloux de sa liberté; vous, soyez-le toujours de la gloire qui vous attend au Panthéon (1).

Des murmures s'élèvent dans toutes les parties de la salle.

Le président répond :

« Ce n'est pas la mort qui est à l'ordre du jour, mais la justice. La Convention nationale a prouvé qu'elle n'épargnoit aucun conspirateur, aucun ennemi de la liberté; qu'elle alloit les rechercher même dans son sein. Lorsque nous frappons un conspirateur, un ennemi du peuple, ce n'est pas à la mort que nous l'envoyons, mais devant un tribunal redoutable, il est vrai, pour le criminel, mais juste envers tous les accusés, et rassurant pour les bons citoyens, pour l'innocent opprimé. En exerçant ces actes d'une juste sévérité, nous remplissons le devoir que la confiance du peuple et notre conscience nous imposent; mais à l'impassibilité du législateur succède la sensibilité de l'homme, et en frappant le coupable, nous gémissons sur la perversité de nos semblables. Le langage que vous venez de faire entendre dans cette enceinte est indigne d'un républicain; et les citoyens qui remplissent nos tribunes ont prouvé par leurs murmures qu'ils ne partageoient pas vos sentimens : non, ils ne les partagent pas..., car ils sont Français, républicains, c'est-à-dire, justes et humains; et malgré ceux qui voudroient anéantir toutes les vertus publiques et privées, jamais nous ne deviendrons des anthropophages, car la vertu, la

(1) F⁷ 3678² (Hérault). Signé: A. REBOUL (*présid.*), DENIÉPORT (*secrét.*), REYNAUD aîné (*secrét.*), REBOUL cadet.